

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation

Antenne de Nice

Aéroport Nice Côte d'Azur - Gare de Fret
06281 NICE CEDEX 3

**AVENIR RECYCLAGE
46 ROUTE DE GRENOBLE
06670 COLOMARS**

A l'attention de M. REYNAUD Nicolas

Dossier suivi par : MICHEL F. / CHAZEL M.

Tel : 06 08 90 92 65

Fax : 04 93 21 45 66

Courriel : sral-06.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Objet : Inspection NIMP15

Nref : 2016/101

Nice, le 15/03/2016

**INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE
NUMERO D'ENREGISTREMENT
PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION**

ATTESTATION 2016

Conformément à l'article L 251-12 du Code rural et de la pêche maritime et au Programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Service régional de l'alimentation délivre

À l'entreprise : **AVENIR RECYCLAGE**

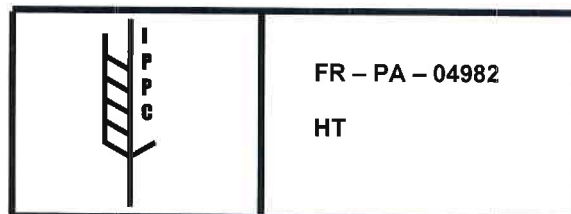
représentée par : **M. REYNAUD Nicolas**

le numéro d'enregistrement : **FR - PA - 04982**

Ce numéro est permanent, sauf changement important. Il est à inscrire après traitement sur tous les emballages en bois utilisés dans le cadre des exportations.

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation (NIMP15), le marquage de l'entreprise est le suivant :

Traitement à la chaleur



Antenne SRAL - Nice

MICHEL Frédéric
Inspecteur

Le courrier adressé au service, doit l'être sous forme impersonnelle